

DATE DE  
CONVOCATION

09 Décembre 2024

**Nombre de Conseillers**

En exercice 27

Présents 22

Votants 25

Objet :

Dérogation repos  
dominical pour 2025

N° 27.299.24/46

DÉPARTEMENT DE L'EURE  
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE  
DE  
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

**Etaient présents :**

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Abdelkader BENOUDA, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Jean-Pascal Lecoq, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Le quorum est atteint

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mr Xavier LORDET à Mr Marcel VANOT  
Mr Pascal DOAT à Mme Florence PIQUET  
Mr Manuel CRETOT à David PERREAU

**Absents :**

Mme Jocelyne DUCHESNE  
Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élue secrétaire de séance : Mme Florence PIQUET

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour l'égalité des chances économiques, modifiant les articles L.3132-27 du Code du Travail ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le  
ID : 027-212702997-20241216-272992446-DE

Vu la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, modifiant l'article L.3132-26 du Code du travail ;

Vu le décret n°2008-844 du 7 mars 2008 relatif au code du travail, créant l'article R.3132-21 du code du travail ;

Vu l'avis de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie,

**Considérant** les dispositions issues de la loi du 6 août 2015 et de la loi du 8 août 2016 qui donnent aux communes la faculté de déroger au principe de repos dominical des salariés dans la limite maximale de 12 dimanches ;

**Considérant** l'obligation d'arrêter la liste des dimanches concernés avant le 31 décembre pour l'année suivante et de la soumettre au Conseil Municipal ;

**Le Conseil Municipal décide avec 19 voix POUR - 2 voix CONTRE et 4 voix ABSENTION :**

Article 1<sup>er</sup> : de DONNER un avis favorable, après celui de l'agglomération Evreux Portes de Normandie, à la liste suivante des dimanches de l'année 2025 pendant lesquels les commerçants de détail, implantés sur le territoire de la Commune, seront autorisés à ouvrir leur établissement :

- Dimanche 12 janvier 2025 (soldes d'hiver)
- Dimanche 9 février 2025 (soldes d'hiver)
- Dimanche 29 juin 2025 (soldes d'été)
- Dimanche 20 juillet 2025 (soldes d'été)
- Dimanche 31 août 2025 (rentrée scolaire)
- Dimanche 07 septembre 2025 (rentrée scolaire)
- Dimanche 05 octobre 2025 (Fêtes Normandes)
- Dimanche 30 novembre 2025 (fêtes de fin d'année).
- Dimanches 07, 14, 21 et 28 décembre 2025 (fêtes de fin d'année).

Pour les concessionnaires automobiles :

- Dimanche 12 janvier 2025
- Dimanche 16 mars 2025
- Dimanche 15 juin 2025
- Dimanche 14 septembre 2025
- Dimanche 12 octobre 2025

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

